



# Conseil Municipal

## Séance du 9 juin 2016

Le neuf juin deux mil seize à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GARCHY (Nièvre), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis HOUCHOT, Maire.

*Présents* : Mesdames, Messieurs Denis HOUCHOT, Maire - Jean-Paul NARCY, 1<sup>er</sup> Adjoint - Francis ARNOUX - Alain BOURGEX - Isabelle CHERRIER - Jacques CONDAMINE - Evelyne JACQUELIN - Marie-Thérèse MINARD - Alain PICARD.

*Absents excusés* : Mme Béatrice LAMOUREUX - Mr Stéphane LAFRANCHISE.

*Pouvoirs* : Mme Béatrice LAMOUREUX à Mr Denis HOUCHOT - Mr Stéphane LAFRANCHISE à Mr Jean-Paul NARCY.

*Secrétaire de séance* : Madame Marie-Thérèse MINARD

Après lecture, le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

### **Informations sur travaux église**

Au reçu du dossier de demande de subvention pour la 2<sup>e</sup> tranche de travaux, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Dijon a informé que le conservateur des antiquités et objets d'arts en charge du patrimoine campanaire devra donner un avis technique sur les travaux projetés sur le beffroi et les cloches. Il a été précisé que l'électrification est rarement préconisée et de ce fait non subventionnable.

Afin d'avancer dans les démarches, l'architecte, Monsieur Peyre a pris en charge le montage du dossier de demande de travaux sur les cloches.

### **Curage du plan d'eau**

Suite à la visite du site par les agents de la Direction Départementale des Territoires, service de l'eau et du Pays Bourgogne Nivernaise, il a été préconisé deux possibilités :

- Conformément à l'arrêté préfectoral du 2 mai 1894, remise des ouvrages aux normes, ceci pour la conservation du plan d'eau : une deuxième pelle deviendrait obligatoire et engendrerait un nettoyage tous les 25 ans avec un coût de travaux important.
- Redonner une configuration naturelle au cours d'eau, pour un coût moindre, avec moins de contraintes.

Le conseil municipal a décidé de provoquer une réunion publique d'information, en présence des responsables du service de l'eau.

### **Contrat territorial de rivières**

Il est demandé de prendre une délibération pour reconnaître le Pays Bourgogne Nivernaise comme étant la structure porteuse du Contrat Territorial « Vrille – Nohain – Mazou » afin de contribuer activement à la démarche en se déclarant maître d'ouvrage potentiel sur le périmètre communal.

### **Réfection peinture cantine scolaire**

Trois devis ont été présentés.

L'entreprise M.G. Multiservices a été retenue pour un montant HT de 1 750 €.

### **Location terrain communal cadastré ZM n° 4**

Suite à la demande de location du terrain communal par Monsieur Paul-Antoine CONDAMINE, le conseil municipal décide de lui octroyer.

### **Questions diverses**

#### ➤ 14 juillet

Les jeux et goûter de l'après-midi ayant été supprimés, le conseil municipal décide d'investir la somme de 400 € pour améliorer le feu d'artifice offert par la société ARDI.

Les festivités débuteront à 19 h 30 avec restauration, bal et feu d'artifice vers 22 h 45.

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information de la communauté de communes sur le résultat du tri sélectif des ordures ménagères.

➤ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du conseil départemental concernant un appel à participation pour le fonds de solidarité logement (F.S.L.).

Le budget communal étant voté, il est décidé de ne pas donner suite, cette année, à cet appel de fonds.

➤ Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une entreprise de la commune souhaite s'agrandir par la construction d'un bâtiment à proximité de l'existant, mais en dehors du périmètre de la carte communale. Rendez-vous a été pris avec les services compétents de la Direction Départementale du Territoire.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au **Jeudi 28 juillet à 19 h 30**.

La séance est levée à vingt et une heures.